



ARRÊTÉ N°2026-67

Objet : PORTANT AUTORISATION DE POSE D'UN ECHAFAUDAGE SUR LE DOMAINE PUBLIC

Le Maire de Tavel,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles 2212-2 et 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande de Mme PHEZ Sabrina qui souhaite dans le cadre de travaux occuper temporairement le domaine public communal avec **la pose d'un échafaudage pour des travaux de rénovation de façade par la société JFC Rénovation** du mardi 12 au vendredi 22 mai 2026, rue des Aires, rue Frédéric Mistral et rue Rabelais, TAVEL (30126),

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures afin de garantir la sécurité des usagers,

ARRÊTE

Article 1 : L'autorisation est accordée à **la société JFC Rénovation** à occuper temporairement le domaine public communal dans l'objet d'effectuer des travaux de rénovation des trois façades du bâtiment de Mme PHEZ, **rue des Aires, rue Frédéric Mistral et rue Rabelais** à TAVEL (30126) du mardi 12 au vendredi 22 mai 2026. Durant cette période, les droits des tiers seront préservés.

Article 2 : Le permissionnaire devra matérialiser l'emplacement et mettre en œuvre la signalétique afin de prévenir de cette autorisation. En outre, le présent arrêté sera affiché sur l'ensemble des supports de signalisation ainsi que laissé sur le tableau de bord du véhicule affecté au déménagement. **Il devra également effectuer des reprographies du présent arrêté et les distribuer au préalable dans les boîtes aux lettres des riverains afin de les informer de la présente autorisation.**

Article 3 : Les services communaux ainsi que la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Tavel le 07 mai 2026.

Le Maire, Claude PHILIP.

Publié le **11 MAI 2026**

